

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

202330

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02470 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHLIH Amina

Date de naissance :

Adresse : 150 Rue Abu Zeid Dadaoui NAZIF

Tél. : 0649091568 Total des frais engagés : 935,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

د. فيصل السبتي
Dr. Fayçal SEBTI
Expert Près les Tribunaux
الطب العام
Médecine Générale
TÉL: 05 22 25 28 27

Date de consultation : 22/03/2024

Nom et prénom du malade : KASSED ABDELOUAHED Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.T.A + Diabète + Demates

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

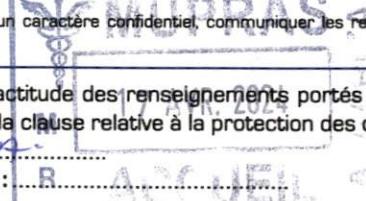
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 12/04/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22	V		150 DH	Dr. Fayçal SEBTI Avocat Prés les Tribunaux Médecine Générale TÉL: 05 22 25 28 82 INP 09 11 96 36 7
03				
09				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ALAMRAN PHARMACIE Pharmacie des Vertillles Angle Rues Normandie et Imam Tabarani Casablanca - Tel: 0522.25.05.60 INPE: 092028174	22/03/2024	785, A.D.

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

14011057	6 118001 130269 COSYREL 5mg/5mg-O 30 comprimés pelliculés sécables PPV: 98,10 DH Servier Maroc - Casablanca	89,00
14011057	6 118001 130269 COSYREL 5mg/5mg-O 30 comprimés pelliculés sécables PPV: 98,10 DH Servier Maroc - Casablanca	89,00
14011057	6 118001 130269 COSYREL 5mg/5mg-O 30 comprimés pelliculés sécables PPV: 98,10 DH Servier Maroc - Casablanca	89,00
14011057	Clartec® LINE 10 mg LOT : 4972 PER : 06 - 26 P.P.V : 32 DH/m	71,50
14011057	Fucidine %2 مرهم أنوب من 15 غ LOT : 224659 EXP : 11/24 P.P.V : 71 DH/50	71,50
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 G 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
	B	DATE DU DEVIS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DE L'EXECUTION
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux
Médecin Attaché au Service
de Gastro - Enterologie
(Hôpital Averoës)
Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)
CASABLANCA
Tél. : C. : 0522.25.28.82
GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم
طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي
بمستشفى ابن رشد
الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)
الدار البيضاء
الهاتف : ع 0522.25.28.82:
المحمول 0661 96 19 96:

Casablanca, le

22/03/2024

KASSED ABDELOUAHED

98.10x4
COSYREL 5 mg/5 mg 1 C par jour 4B.
89.00x2
DIAMICRON 30 mg 1 C par jour 2B. 160 C

41.50x2
TRIT. DE 4 MOIS
HYPRIL 12,5 mg 1 C par jour 2B.

32.00
C.LRATEC 10 mg 1 C le soir
35.10
FUCIDINE 2% P. 1 application matin et soir



د. فيصل السبتي
Dr. Faycal SEBTI
Expert Près les Tribunaux
Médecine Générale
Tél: 05 22 25 28 82

185.10